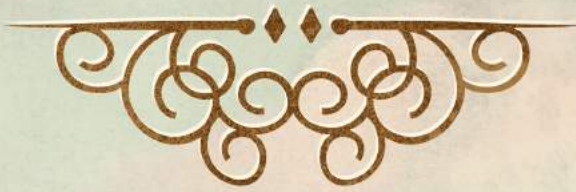


**23 AOÛT 2024**



# Whiskey PARADIS



**LARUSCAMAG**

**N° 16 JUIN 2024**

# MOT DU MAIRE



Chères Ruscadiennes,  
chers Ruscadiens,  
chers amis,

nous arrivons déjà à l'écriture de notre 16ième LaruscaMAG saison printemps-été 2024.

Je voudrais tout d'abord remercier Laure qui, depuis son arrivée à la bibliothèque, se charge de sa réalisation et de sa mise en page. Un gros travail de coordination qu'elle doit mener avec les collègues élu(e)s, les agents et les associations afin de couvrir le plus largement les activités de notre belle RUSCADE.

J'espère que vous apprécierez cette parution distribuée dans vos boîtes à lettre par nos services.



## **Site du Terrier de la Salle**

Ce début d'année 2024, après que notre région ait subi un été historique en termes de températures, a vu, outre des records de chaleur pour la saison, une pluviométrie importante mais pour l'heure sans conséquence sur les cultures et

bienvenue pour nos ressources en eau qui laisse présager une période estivale favorable. Pour l'heure, le monde agricole est frappé durement par la déprise viticole qui suit à une décennie près, celle de l'activité laitière et de la viande. Ces crises à répétition confirment la disparition programmée du monde paysan pluriel et de proximité.



## **Inauguration du Terrier de la Salle 1er décembre 2023**

Ce constat contredit les éléments de langage d'autonomie et de sécurité alimentaire très en vogue, alors que l'État et la gouvernance européenne - à l'écoute des lobbies industriels - misent clairement sur une agriculture mondialisée et de grandes exploitations plus soucieuses de la rentabilité que de la qualité. Que faire de toutes ces terres abandonnées ?

Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) nous alerte sans cesse sur l'augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresse, déforestation, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces, effondrement de la biodiversité...), mais rien ne bouge, comme si la planète pouvait supporter toujours et davantage les excès de nos modes de consommation. Ces enjeux se défendent nationalement mais surtout au niveau

Européen dont les décisions, notamment sur les traités de libre-échange et la politique agricole commune, influencent directement les disparitions évoquées. Alors le 9 JUIN il faut voter, et regarder bien ceux et celles qui ont participé à tous ces abandons de souveraineté.



### ***Spectacle pour la Nuit de la lecture à la salle des fêtes le 20 janvier 2024***

Aucun territoire ne sera épargné et nous devons nous demander comment au quotidien, se comporter pour diminuer ou retarder, même modestement, les effets du climat.

Notre commune s'est engagée à proportion de sa taille dans les économies simples et à la portée de tous dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du retraitement ou réemploi des déchets avec un succès assez remarquable, ce qui contient notre budget des dépenses courantes.

Le sujet du moment est la réforme appelée Néo-Smicval, entamée depuis 2019. Elle nous arrive après la litanie des lois et décrets contraignant les collectivités à adopter des mesures de limitation drastique (-50%) de nos déchets à l'horizon 2025-2030, sans quoi la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'envolera à des niveaux insupportables. L'augmentation des taxes foncières du fait de la révision nationale des valeurs locatives suffit avec la hausse des taxes de traitement des déchets polluants enfouis à LAPOUYADE à alimenter largement le prix à payer par le citoyen. Le CET de LAPOUYADE devrait disparaître en 2030-2035 et la seule variable d'ajustement

pour notre environnement et nos portefeuilles, c'est la responsabilisation individuelle pour le tri, l'utilisation minimum des emballages et la collecte des biodéchets. La mise en place des points d'apports collectifs déployés sur les communes a pour ambition de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles (ex Bac Marron) par habitant de moitié (100 kg/an/hab contre 220 kg à ce jour).

Le contenu de la poubelle dite «Marron» devrait presque disparaître, reste à obliger les fournisseurs et distributeurs à réduire et reprendre dans leurs magasins les emballages que nous payons deux fois, à l'achat et au traitement de nos poubelles jaunes.

Le SMICVAL vient d'engager des rencontres avec CocaCola, Danone, Carrefour et d'autres enseignes pour contribuer au respect des lois Grenelle et plus récemment la loi AGEC de 2020. J'ai eu l'honneur de participer aux premières discussions à leur siège social, gageons qu'avec les associations de Maires et d'élus, il sera possible rapidement de pousser l'ETAT à faire respecter ses décisions ! 2030 verra l'obligation pour les surfaces de vente d'initier la consigne et la vente au vrac, à nous de les y contraindre au plus vite !



### ***Atelier Intelligence Artificielle avec Kidshaker à la bibliothèque 13 avril 2024***

La commune de LARUSCADE accompagne ce changement de comportement ; le rodage devrait durer quelques mois. Je rappelle que la compétence des ordures ménagères appartient au SMICVAL et non la Commune.

Nous observerons prochainement que les collectivités qui « résistent » reviendront à la raison, car le coût du ramassage au « porte à porte », maintenu chez quelques voisins va doubler, tandis que le nôtre suivra l'évolution des taxes foncières, jusqu'à la phase finale où la redevance incitative permettra une baisse de nos charges pour les plus vertueux d'entre nous.



Des finances saines pour continuer de transformer la collectivité :

La bonne nouvelle c'est que notre budget de fonctionnement se stabilise malgré une baisse des aides et des compensations de l'ETAT : la pression fiscale sera la même que les années précédentes et nous tenterons notamment d'entretenir au mieux nos 60 km de voies, qu'il est impossible avec les moyens alloués, de renouveler convenablement. Alors on répare, et tant qu'un plan de relance financé au niveau national ne sera pas engagé, la qualité de nos routes va se dégrader. A noter que leur réfection coûte ~ 100 000 €/km, ce qui représente les 2/3 du budget consacré par la commune.

Mes chers concitoyens, comme vous le constaterez dans ce bulletin, vos élu(e)s restent pleinement mobilisé(e)s pour mener

à bien le développement de notre belle ville à la campagne. Je remercie l'ensemble des employés municipaux pour leur disponibilité et leurs compétences à réaliser nos objectifs, que ce soit en régie interne ou pour le service au public.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des associations très actives, tant dans le domaine culturel, l'animation tout public de la ville, la création, l'artisanat ou le sport. Tous leurs bénévoles vont mettre en œuvre cette année encore de beaux événements, que ce soit pour la fête foraine de la Saint Fort, la fête de la musique et le festival «MOAMO». Deux de ses événements seront ponctués d'un feu d'artifice pris en charge en partie par la Mairie.

À cet égard le conseil municipal a entériné les subventions aux associations qui sont actives et force de propositions. Je n'oublie pas, parmi celles-ci, BTI (Bouges Tes Idées), l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) ou l'AER (Association des Elèves Ruscadiens) qui se démènent pour nos jeunes ou pour l'apport financier à la coopérative de notre école primaire Manon CORMIER.

Chapeau bas à toutes les associations qui militent pour l'intérêt de la jeunesse.

La commission culture n'est pas en reste et va dans les prochains mois nous proposer encore de belles surprises avec des animations mensuelles pour tous les publics, décrites dans ce LaruscaMag n°16.

Je veux croire avec vous, en une deuxième partie de l'année propice à vos aspirations et à nos projets, avec curiosité et désir de résister à l'enlisement et à la résignation. Je vous encourage à participer, selon vos possibilités, à la vie associative et communale afin de faire vivre les nombreux événements proposés à LARUSCADE et ailleurs.

Merci d'avance pour votre investissement et vos bonnes intentions à l'égard de notre avenir commun.

Bien à vous et fidèle à nos engagements.

Votre maire et son équipe municipale.

# URBANISME : LE PERMIS DE CONSTRUIRE

## 1/ Les délais de péremption d'un permis de construire

Selon article R. 424-17 du code de l'urbanisme, le permis de construire, d'aménager, de démolir ou la déclaration préalable de travaux ont une durée de validité de **3 ans**. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'1 an.

L'article R 424-18 du code de l'urbanisme précise que lorsque la déclaration porte sur un changement de destination ou sur une division de terrain, la décision devient caduque si ces opérations n'ont pas eu lieu dans le délai de trois ans à compter de la notification mentionnée à l'article R\*424-10 ou de la date à laquelle la décision tacite est intervenue.

### • Comment prolonger la validité ?

Dans l'objectif d'éviter la caducité du **permis ou déclaration préalable**, il est possible de le proroger à deux reprises pour une période d'une année, si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé, défavorablement à l'encontre du projet.

La demande de prorogation est établie en deux exemplaires et adressée par pli recommandé ou déposée à la mairie **deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité**.

A réception de votre demande, la mairie a **2 mois** pour vous répondre.

La prorogation est accordée si vous ne recevez pas de réponse dans ce délai.

### Les conséquences de la péremption

Pendant si les dérogations ne sont pas demandées ou si les délais ne sont pas

respectés, le permis de construire est périmé. Cette péremption peut être constatée par la commune, de sa propre initiative ou à la suite de la demande d'un voisin.

Compte tenu de cette caducité du permis de construire, les travaux déjà exécutés avant leur interruption sont considérés comme réalisés sans permis de construire et constitutifs d'une infraction pénale devant être constatée par l'établissement d'un procès-verbal, dans les conditions prévues à l'article L. 480-1 du code de l'urbanisme.



En effet, ces travaux sont réputés non conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée. Par ailleurs, il y a lieu de considérer qu'ils ont été exécutés en méconnaissance des prescriptions imposées par le permis de construire, au sens de l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme.

Dès lors, vous serez obligés de déposer un nouveau permis de construire avec les règles en vigueur actuellement et procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction.

Ceci afin de garantir équités urbanistique et fiscale.

### [Pensez donc à déposer votre Déclaration attestant de l'achèvement des travaux.](#)

Une campagne de relances a été orchestrée il y a quelques mois.

## 2/ Déclaration attestant de l'achèvement des travaux (DAACT) et visite de conformité (ou récolement)

La **DAACT**, **Cerfa n° 13408\*n**, est obligatoire au moment d'achever les travaux, tous les travaux décrits sur votre autorisation d'urbanisme. Vous déclarez les avoir terminés, et attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Ce document est à déposer en deux exemplaires en mairie, ou directement sur le Guichet Unique, ou bien à envoyer en deux exemplaires par lettre recommandée avec accusé réception à la mairie.



En fonction du projet, vous devez joindre à la DAACT des attestations certifiant le respect de certaines règles de construction :

-une **attestation de prise en compte de la réglementation environnementale** RE2020 et thermique (RT2012) pour les travaux suivants : travaux de construction ou d'extension de bâtiments ou travaux de rénovation énergétique.

-une **attestation d'accessibilité** dans certains cas : par exemple pour la construction d'une maison individuelle pour être louée ou mise à disposition ou pour être vendue.

Si le pétitionnaire ne joint pas ces attestations à la DAACT, celle-ci n'est pas recevable. Et tant qu'il ne transmet pas les pièces demandées, la DAACT n'est pas recevable.

Le service urbanisme vous invite à vérifier vos dossiers d'urbanisme et à déposer une DAACT si nécessaire. En ce sens des courriers de rappel, vous ont été envoyés.

**Nota** : Ne pas oublier de déclarer également, la fin des travaux aux services des impôts. Le défaut de déclaration entraîne des sanctions fiscales.

## 3/L'étude de conformité de la construction réalisée par l'urbanisme, et visite de conformité (ou récolement)

Parce que vos travaux étaient soumis à autorisation, la Mairie exige de vérifier **la conformité du résultat au projet de construction** que vous aviez présenté dans le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux.

**Délai** : Elle dispose de ce pouvoir en vertu de l'article L462-2 du Code de l'urbanisme. Cette disposition l'autorise à vérifier sur place la conformité du résultat avec le projet initial, dans un **délai** (à compter du dépôt de la DAACT) de :

- **3 mois** (cas général) ;
- **à 5 mois** (monument historique ou bien immobilier situé dans une zone exposée à des risques naturels, miniers ou technologiques).

En cas de non-conformités, le service urbanisme peut vous imposer de :

- Déposer un **permis modificatif** : vous devez déposer un nouveau permis qui présente **l'état de la construction** à l'achèvement des travaux ;
- **Refaire des travaux** pour être en conformité ;
- **Détruire la construction**, en cas d'impossibilité de mise en conformité.

#### 4/Travaux non soumis à déclaration d'urbanisme

Attention, même si les travaux ne nécessitent pas de déclaration, ils doivent tout de même **respecter le règlement d'urbanisme de la commune.**

De même, attention aux travaux effectués à cheval sur 2 parcelles. Ainsi, il est fortement conseillé de vérifier que les deux zones autorisent ces travaux sur le PLU ou auprès du service urbanisme avant de les entreprendre.



#### 5/Aspect extérieur des constructions

Comme le rappelle l'article 11 du Plan local d'Urbanisme (PLU), l'emploi à nu des matériaux destinés à être enduits (briques creuses, parpaings, béton...) est strictement interdit.

Les constructions doivent respecter le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, les sites, les paysages naturels ou urbains.

Crépir un mur doit être considéré comme une évidence dans le respect des voisins qui n'ont pas à supporter la vue de parpaings nus, et reste à la charge du propriétaire de la construction (même murette ou mur de soubassement donnant chez le voisin).

Lors de travaux si un mur n'a pas été enduit, **il n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.**

#### 6/"échelage" ou "échellage" ou "tour d'échelle"

La servitude de **tour d'échelle** est un **droit** de passage qui vous permet, en tant que propriétaire d'un mur ou d'un bâtiment contigu au terrain de votre voisin, de poser des échelles ou des échafaudages sur ce terrain pour faire des travaux sur votre bien (par exemple : ravalement, enduit, réfection de la toiture).

Le tour d'échelle ne repose sur aucun texte, il relève de règles d'usage.

En somme, vous devez pénétrer sur la parcelle de votre voisin, seule solution pour effectuer vos travaux. Pour cela, vous devez, préalablement, obtenir l'accord de votre voisin.

**Si un accord est trouvé**, il est recommandé, de définir entre voisins, par écrit, les éléments suivants : durée des travaux, dates et heures de passage, précaution à prendre... voire de faire état des lieux avec photos à l'appui.

**Si vos voisins refusent**, vous devrez faire appel à un conciliateur puis, si le désaccord persiste, effectuer un recours auprès du tribunal, démarche contraignante et coûteuse pour les deux parties.



# BUDGET

Ces quelques tableaux permettent de tracer l'équilibre financier global. Cette approche financière aborde un état des lieux du fonctionnement financier de Laruscade en 2023 et fait apparaître les fragilités et les atouts de la collectivité mais aussi les marges de manœuvres disponibles en termes d'investissements qui sont ralentis depuis 3 ans et pourraient reprendre en 2025.

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

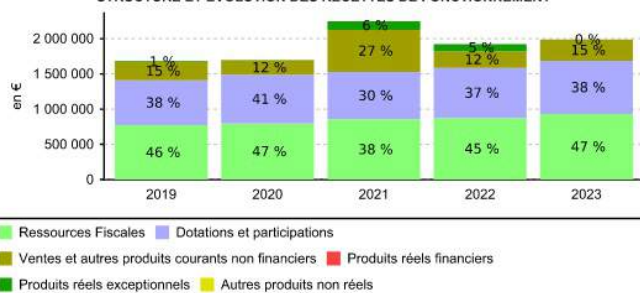
1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

### REPERES

En €/hab	2023	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Ressources Fiscales		327	610	618	641
Dotations et participations		265	265	247	242
Ventes et autres produits courants non financiers		107	138	132	129
Produits réels financiers		0	0	0	0
Produits réels exceptionnels		0	6	8	6

Strate de référence :  
Population : 2843  
Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

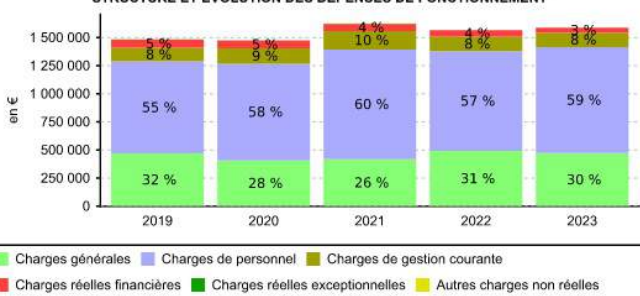
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

### REPERES

En €/hab	2023	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Charges générales		166	298	273	279
Charges de personnel		332	461	431	416
Charges de gestion courante		44	71	96	105
Charges réelles financières		16	16	15	16
Charges réelles exceptionnelles		0	5	4	3

Strate de référence :  
Population : 2843  
Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## Principaux constats

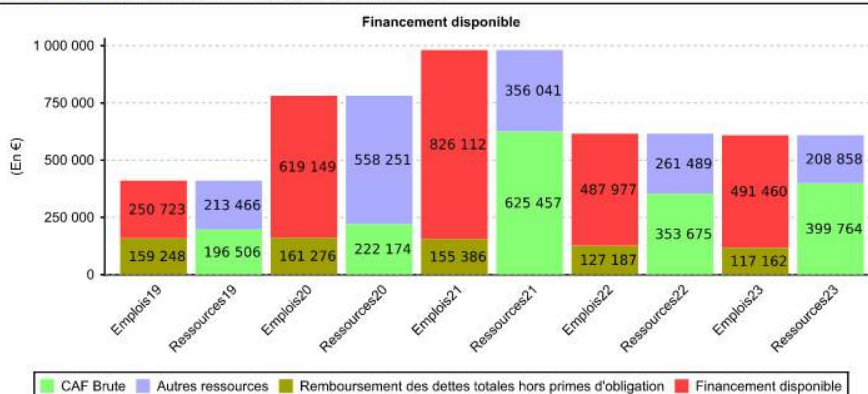
En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	1 679 788	1 696 984	2 249 075	1 920 916	1 987 624		3,5 %	18,3 %
Charges réelles de fonctionnement	1 483 283	1 474 810	1 623 619	1 567 241	1 587 860		1,3 %	7,1 %
Capacité d'autofinancement brute	196 506	222 174	625 457	353 675	399 764		13,0 %	103,4 %
Capacité d'autofinancement nette	38 329	61 955	471 039	227 978	283 442		24,3 %	639,5 %
Dépenses d'équipement	914 734	378 976	297 817	578 042	272 623		-52,8 %	-70,2 %
Dettes financières	1 784 901	1 624 264	1 470 481	1 344 588	1 228 311		-8,6 %	-31,2 %
Fonds de roulement	-483 457	-242 644	287 254	198 483	418 204		110,7 %	-
Trésorerie	145 665	245 457	473 200	327 735	578 226		76,4 %	297,0 %

## Le financement des investissements

### Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



# BIENVENUE AUX NOUVEAUX PROFESSIONNELS

## MAM Les Petits Bigorneaux

Mélany et Alicia sont heureuses d'accueillir vos enfants au sein de la nouvelle MAM sur la commune de Laruscade.

La Maison d'Assistants Maternels (MAM) propose un accueil semi-collectif régulier de jeunes enfants. Il s'agit donc d'un groupement de plusieurs assistantes maternelles dans un même local. Chaque assistante maternelle accueille jusqu'à 4 enfants selon son agrément.

**La MAM Les Petits Bigorneaux** peut recevoir jusqu'à 8 enfants simultanément de 1 mois à 3 ans.

Dans une maison de 96 m<sup>2</sup> avec un jardin clos à l'arrière, la MAM Les Petits Bigorneaux est un endroit entièrement adapté et sécurisé pour les enfants où règne un esprit familial et convivial.

On y apprend à grandir, à s'amuser et à partager. De nombreuses activités et sorties sont proposées aux enfants pour leur permettre de s'ouvrir au monde.

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h  
 Au 84 route de Lapouyade, 33620 Laruscade  
 07 69 88 29 92 / 06 16 63 60 26



## ***Un artisan local de confiance propose des services de rénovation intérieure complète à Laruscade :***

### ***Société MARTINEZ RÉNOVATION INTÉRIEURE***

Cédric Martinez est spécialisé dans la rénovation intérieure, il offre une gamme complète de services comprenant la plomberie, l'électricité, la plâtrerie, le carrelage et la peinture. Fort de ses 15 ans d'expérience en tant qu'ingénieur dans l'industrie, il a décidé de se reconvertir dans la rénovation haut de gamme afin de s'épanouir dans un secteur passion. Il a donc développé son activité multi-services en créant MRI :

Martinez Rénovation Intérieure.



Polyvalent et très à l'écoute de ses clients, il peut intervenir rapidement sur des dépannages comme sur des chantiers complets. Doté d'une expertise professionnelle et d'un sens aigu du détail, Cédric se distingue par sa rapidité d'exécution et la qualité de son travail. Depuis son installation à Laruscade en 2019, il a su gagner la confiance de nombreux clients grâce à son savoir-faire, son souci du détail et des finitions, ainsi que son engagement.

Parmi les services proposés par Cédric, on compte la rénovation, la modification ou la transformation complète de salles de bain, de cuisines et de dressings. En plomberie, il intervient sur une simple fuite, le remplacement d'un ballon d'eau chaude ou la modification de votre installation. En électricité, il peut ajouter des prises ou des éclairages, mais aussi remplacer ou mettre aux normes tout un tableau électrique.

Il peut aussi créer ou supprimer des cloisons, poser de la faïence, du carrelage ou du parquet et repeindre entièrement votre maison. Sa polyvalence et son souci du détail font de lui un choix idéal pour tous vos projets de rénovation intérieure. Faites appel à ses services, soumettez-lui vos problématiques, Cédric saura vous écouter, vous conseiller, vous répondre avec attention et vous aider à construire vos envies.

Bénéficiez ainsi d'un interlocuteur unique capable de mener à bien tous les travaux nécessaires, sans avoir à faire appel à plusieurs prestataires différents. Pour plus d'informations et pour obtenir un devis personnalisé, vous pouvez contacter Cédric au 07.67.17.16.79.



# INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

## Restauration de l'église St Exupère :



L'église fait partie du patrimoine de la collectivité, la mairie est donc le maître d'ouvrage des différents travaux de réparation et rénovation à effectuer sur cet édifice du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Après la restauration des vitraux menacés de destruction irrémédiable, il devient nécessaire de procéder à la restauration des façades de l'église St Exupère. Au vu de l'édifice, trois tranches de travaux sont envisagées :

- 1) Année 2024 -> Façade Sud , porche ,
- 2) Année 2025 -> Nef (Ouest et Est) , réparation interne voûte,
- 3) Année 2026 -> Abside, clocher et transept.

Une étude est prévue pour l'assainissement des pieds de façades par drainage ou autres moyens

(l'église étant bâtie sur pilotis) pour sécuriser la mise en accessibilité de l'édifice et les travaux préparatoires aux interventions à l'intérieur, notamment sur les voûtes en cours de dégradation.

L'avant-projet a été établi par l'architecte Michel SOULÉ en ce qui concerne l'étude préalable globale comprenant l'état des pierres et des détails architecturaux, l'estimation et la programmation des travaux en vue de restauration pour la mise en valeur de l'édifice, sa bonne conservation ainsi qu'une inscription éventuelle aux monuments de France.

Ces travaux pourront bénéficier d'aides publiques à hauteur de 60 %.

## Affichage numérique :

L'objectif de panneaux d'information publics est de :

- diffuser les informations municipales d'intérêt général liées à la vie de la commune, voire d'alerter la population sur des événements impactant tout ou partie de notre territoire,
- promouvoir les manifestations municipales,
- communiquer des messages récurrents sur la sécurité routière et le respect du code de la route notamment en terme de limitation de vitesse,
- réduire les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la commune.

Ainsi, l'affichage lumineux sera ouvert à l'usage des associations ruscadiennes voire intercommunales selon un règlement d'utilisation. La commune se réserve un droit prioritaire dans l'utilisation du panneau lumineux.

Cet investissement pourra être financé par des subventions publiques à hauteur de 55 %.



# ÉLECTIONS

## Remaniement des bureaux de vote

Lors des prochaines élections européennes qui se dérouleront le 09 juin 2024, une modification des bureaux de vote sera effectuée. Au regard de la démographie de notre population et du déséquilibre en terme de votants entre les 2 bureaux, une partie du bureau 1 (Salle des Halles) sera transférée vers le bureau 2 (restaurant scolaire).

Ainsi les habitants / électeurs domiciliés comme suit seront intégrés au bureau 2 :

- La Route de Marsas coté pair à partir du n° 478, et du coté impair à partir du n° 941
- La Route du Pont de Cotet coté pair et impair à partir du n° 244
- La Rue des Berges du Lac
- La Rue du Lac des Vergnes
- La Route du Lac Vert
- L'Allée du pas
- Le Chemin des Chaumes
- Le Chemin du Grand Garrouil
- L'Allée du Moulin du Courneau

Pour tous renseignements, appeler la mairie au 05 57 68 67 18.

## L'AGENDA DE VOS ANIMATIONS

Du 1er Mai au 15 juin

Dimanche 2 juin



**Concours de photos  
Curiosités architecturales  
ruscadiennes**

**Gratuit ouvert à tous**

**Du 1er mai au 15 juin**

**Renseignements : 05 57 68 57 92**

**Association  
Pêche et Loisirs  
Brocante au Lac des  
Vergnes  
06 81 23 85 12**



Samedi 1er juin

Du 14 au 21 juin

**Les Olympiades de BTI en Famille  
de 14h30 à 17h30  
en partenariat avec  
l'association CultureSport**

**Salle de la Plaine des  
sports**

**06 35 53 94 69**



**EXPOSITION  
Atelier Cousons Brodons  
et La Sève Bleue  
Salle des Halles  
06 88 46 73 82**



**Vendredi 14 juin**

**Vernissage de l'exposition  
"Atelier Cousons Brodons"**

**et  
"Sève Bleue"  
à 18h30**

**avec Sortilèges, spectacle  
de la Cie Imagine autour  
de Colette et Ravel  
Salle des Halles  
06 88 46 73 82**



**Vendredi 12 juillet**

**Atelier théâtre  
Ados/Adultes avec la  
Cie Les Volets Rouges  
En partenariat avec le MOAMO  
Festival et la CDC LNG  
Fin de matinée  
À la Bibliothèque  
Sur réservation :  
05 57 68 57 92**



**Vendredi 12 et samedi 13 juillet**



**Vendredi**

**avec BTI  
06 35 53 94 69**



**CALI,  
«Golden parachute»  
et bien d'autres  
artistes...  
Plaine des sports**

**Samedi 22 juin**

**Fête du Lac des Vergnes  
Association  
Pêche et Loisirs  
06 81 23 85 12**



<https://moamofestival.fr/programmation>

**Dimanche 23 juin**

**Jean-Charles Martinelli  
expose ses photos  
Salle des Halles  
À partir de 10h**



**Samedi 13 juillet**

**23h  
Feu d'artifice  
Offert par la mairie  
Entrée GRATUITE à  
partir de 22h30**



**Vendredi 28 juin**



**Mercredi 10 juillet**

**Atelier couture à  
l'occasion d'Octobre Rose :  
"Un grand défi solidaire  
pour l'Institut Curie"  
Bibliothèque  
05 57 68 57 92**



**Vendredi 23 août**

**Whiskey Paradis "Good News"  
Rock & Soul  
Concert dans le cadre des Scènes d'été  
du Département**

**21h  
Salle des fêtes  
05 57 68 57 92**



**Dimanche 22 septembre**



**Association  
Pêche et Loisirs  
Lac des Vergnes  
06 81 23 85 12**

**Fin septembre**

**Guinguette de  
MOAMO**



**Du 3 au 28 septembre**

**Exposition des photos du concours  
"Curiosités architecturales  
ruscadiennes"  
Heures d'ouverture de la bibliothèque  
05 57 68 57 92**



**Samedi 21 et dimanche 22 septembre**

**JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE  
21 ET 22 SEPTEMBRE 2024 SUR LES THÈMES : "PATRIMOINE DES  
IT INÉRAIRES, DES RÉSEAUX ET DES CONNEXIONS" ET "PATRIMOINE  
MARITIME"**



**Programme en cours d'élaboration**

**Samedi 5 et 19 octobre**

**Mois du Bien-être en Bibliothèque  
et  
Octobre rose  
Ateliers découverte Shiatsu  
(Voir page suivante) :**

- à 10H, Parents/enfants
- à 11h, Adultes

**Gratuit**

**Sur réservation au 05 57 68 57 92**



**Jeudi 17 octobre**

**La Grande Lessive  
De 9h00 à 18h00  
Bourg  
Ouvert à tous  
Renseignements au 05 57  
68 57 92**



**Un atelier sera prévu en  
amont**

**Voir site de la mairie :  
<https://www.mairie-laruscade.fr>**

**Planning arrêté au 30 avril 2024.  
Des activités peuvent être modifiées  
ou ajoutées. Pour plus  
d'informations :  
<https://www.mairie-laruscade.fr>**

Dans le cadre des Mois du Bien-être en bibliothèque et d'Octobre rose, la bibliothèque de Laruscade accueille Nadine CABRELLI les **samedis 5 et 19 octobre 2024** pour deux interventions par matinée :

- à 10H, séance "Do in" pour les parents et leurs enfants (1 adulte/1 enfant)
- à 11h, atelier d'auto-massage pour adultes (points spécifiques contre la douleur)

**GRATUIT**

**PLACES LIMITÉES**

**RENSEIGNEMENT ET RÉSERVATION AU 05 57 68 57 92**



**Le Shiatsu** est une pratique manuelle originaire du Japon où il est considéré comme une médecine à part entière. En Europe, le Shiatsu est une des huit approches complémentaires citées dans la résolution A4-0075/97 du Parlement européen, votée le 29 mai 1997 en tant que "*médecine non conventionnelle digne d'intérêt*".

Par des pressions et des relâchements avec les pouces et les paumes des mains sur les points des méridiens d'acupuncture, le Shiatsu vise à rétablir ou à maintenir une libre circulation des fluides (sang, lymphe) et de l'énergie.

#### **RELAXATION - VITALITÉ - PRÉVENTION**

Les premiers effets vont créer une profonde détente du corps, un apaisement de l'esprit. Ensuite viendra un regain d'énergie dû à la relance de toutes les grandes fonctions de notre corps.

Les dysfonctionnements seront atténués, ce qui va permettre une meilleure gestion du quotidien : réduction du stress, soulagement des douleurs, contrôle d'émotions trop fortes (colère, tristesse, peur, etc) ; notre corps retrouve ses pouvoirs de régulation.

En prévention, il accompagne la personne tout au long de sa vie, quelque soit son âge et l'aide à préserver sa santé.

Que ce soit pour des troubles du sommeil, des troubles digestifs (ballonnements, constipation, diarrhées), des migraines, des

douleurs (dorsales, cervicales, épaule), des troubles gynécologiques (règles douloureuses, ménopause), des états de stress, dépression, lors de traitement allopathiques (chimiothérapie), le Shiatsu est une aide complémentaire précieuse.

#### **Déroulement d'une séance :**

elle dure un peu plus d'une heure. Vous restez habillé (vêtements amples et peu épais comme jogging, leggings, tee-shirt et chaussettes) sur une table de massage.

La séance débute par une discussion où sont abordés différents points (diététique, activité physique, activité professionnelle) et la demande du consultant. Suite à cet entretien, le praticien déterminera un bilan énergétique adapté en vue de personnaliser le soin.

Pressions, relâchements, étirements sur l'ensemble du corps seront utilisés pour vous procurer détente et bien-être.

L'esprit est apaisé, le corps est détendu l'énergie commence à circuler librement.

Le Shiatsu accompagne les sportifs dans leur préparation physique et psychologique ainsi que les femmes enceintes. Il est recommandé de recevoir une séance à chaque changement de saison.

***Le Shiatsu ne se substitue pas à la médecine occidentale mais se présente comme une pratique complémentaire. Il ne dispense pas d'un avis médical.***



Nadine Cabrelli vous reçoit sur Rendez-vous au 06.28.41.13.97  
à Laruscade (Les Ferrelles)  
à Saint André de Cubzac (3 rue de la Cabeyre)  
[www.shiatsu-gironde.fr](http://www.shiatsu-gironde.fr)

# ENFANCE ET JEUNESSE

## Le Relais Petite Enfance :

le Relais Petite Enfance (RPE) et le Guichet Information Famille (GIF) sont regroupés dans le nouveau Pôle Enfance-Jeunesse-Sport de la Communauté de Communes.

### • Où :

16 rue Célestin Joubert à Saint-Savin

### • Pour joindre le RPE ou le GIF :

05 57 68 18 45

rpe@latitude-nord-gironde.fr

gif@latitude-nord-gironde.fr

### • Horaires d'ouverture au public :

lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

mercredi de 9h à 12h30 (accueil téléphonique) et de 13h30 à 17h

jeudi de 13h30 à 17h30

vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

### • Les services pour les 0-3 ans :

La maison de la petite enfance "Les abeilles"

Le relais petite enfance "La luciole"

La halte garderie "La coccinelle"

La micro crèche "La libellule"

Le lieu d'accueil enfants parents "Les papillons"

### • Les services pour les 3-14 ans :

Les ALSH, la réservation des places se fait en ligne via le lien :

<https://www.mon-portail-famille.fr/client/alsh-cdc-latitude-nord-gironde/>

### • Service Jeunesse Latitude Jeunes pour les 11-25 ans

05 57 68 18 45 ou 06 13 43 78 70

jeunesse@latitude-nord-gironde.fr

[www.cdng.fr](http://www.cdng.fr)

Voir page 13



### Accueil individuel :

*la liste des assistantes maternelles agréées de la commune est disponible en mairie et sur son site.*

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Ce lieu n'est pas un lieu de savoir-faire mais de laisser-être.

- Tous les habitants des communes environnantes y ont accès. Pas besoin d'inscription ou de réservation.
- L'accès est gratuit et anonyme.
- Les familles sont libres d'arriver et de partir quand elles le souhaitent dans la limite des créneaux horaires du LAEP.
- Ce lieu accueille les enfants jusqu'à 6 ans et leurs parents ou autre référent comme les grands-parents par exemple, ainsi que les futurs parents
- Il s'agit d'une "Pause" dans le quotidien, un espace d'échanges, de bienveillance, de

respect, de rencontres et de jeux.

Le personnel :

- La référente, Éducatrice de Jeunes Enfants, est accompagnée d'une personne bénévole pendant les temps d'accueil.

Temps d'accueil, nouveaux horaires :

lundi : 9H00 - 12H00

jeudi : 9H00 - 12H00

Adresse :

2 Place du 8 mai 1945 33920 Saint Yzan de Soudiac

Contact :

[laep@latitude-nord-gironde.fr](mailto:laep@latitude-nord-gironde.fr)



# Le Service Accueil Latitude Jeunes

arrive près de chez vous !



Le Service Accueil Latitude Jeunes, c'est une équipe professionnelle d'animation qui accueille les jeunes sur les différentes communes du territoire pour partager des temps de convivialité à travers diverses animations éducatives et de loisirs.

## POUR LES JEUNES DE 11 À 17 ANS

### QUAND ?

Les **mercredis « accueil libre »**

Périodes scolaires (14h/18h)

Gratuit

Les **animations vacances (journée)**

Pendant les vacances

Payant

Les **séjours découverte**

Périodes de vacances (3 ou 4 jours)

Payant

### QUOI ?

Des **projets divers** par et pour les jeunes

Des **actions d'accompagnement et de prévention**

**EN COLLABORATION  
AVEC LES COLLEGES**

## QUELLES MODALITÉS DE PARTICIPATION ?

Adhésion obligatoire, **gratuite**, valable pour l'année scolaire en cours (du 01/09 au 31/08)

Dossier d'inscription remis lors de la première rencontre.

ACTIVITÉS CULTURELLES  
ET SPORTIVES

TEMPS DE  
RENCONTRE

DÉTENTE,  
CONVIVALITÉ

JEUX,  
LOISIRS

## POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS

### QUAND ?

Le **vendredi en période scolaire**

(sur demande)

Gratuit

### QUOI ?

Une **oreille attentive et un accompagnement** proposés par l'animateur sur des questions diverses concernant l'entrée dans l'âge adulte



Service Jeunesse Latitude Jeunes

☎ 05 57 68 18 45 - 06 13 43 78 70

✉ mail : [jeunesse@latitude-nord-gironde.fr](mailto:jeunesse@latitude-nord-gironde.fr)

🌐 [www.cclng.fr](http://www.cclng.fr)

Facebook | CCLNG

LinkedIn | CCLNG

Instagram | CCLNG



santé  
famille  
retraite  
services



## TRANSPORTS SCOLAIRES

Toutes les inscriptions se font en ligne :  
[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Pour toute information, vous pouvez joindre la  
mairie au 05 57 68 67 18



## NéoSmicval passe à la vitesse supérieure !

Le modèle de gestion des déchets en France est à bout de souffle. Notre service public se retrouve aujourd'hui face à un triple défi : économique, environnemental et social. Le syndicat intercommunal de collecte et de valorisation des déchets du libournais (SMICVAL) a fait le choix d'engager une transformation profonde et systémique pour aller vers un nouveau service public "zero waste"(zéro déchet) et accompagner ses habitants au changement de comportement. Ce nouveau service public rentre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle avec une palette de nouvelles prestations qui permet aux habitants de faire leurs propres choix en fonction de leurs contraintes et de leurs modes de vie.

Cette organisation va permettre de diminuer les risques du métier de collecte et de maîtriser nos coûts pour financer les solutions de proximité de demain. Consigne du verre, couche lavable, compostage, jardinage, réparation ... autant de solutions qui favorisent le mieux vivre ensemble dans un environnement respecté par tous. Ce changement s'accompagne de soutiens financiers afin de vous aider à gérer vos déchets (disponible sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)).

Accessibles 7j/7, simple d'utilisation et proche des lieux de passage, les points d'apport collectifs sont constitués de 4 flux : emballages, ordures ménagères, verre et une nouveauté une solution pour vos restes alimentaires (biodéchets).

Des permanences se sont tenues en avril et mai à la salle des Halles pour répondre aux inquiétudes des usagers, expliquer la mise en

service et activer les accès aux nouvelles bornes. Les points d'apport collectifs sont en service depuis le lundi 13 mai et les dernières collectes en porte à porte ont eu lieu le lundi 20 mai pour les emballages et le mercredi 22 mai pour les ordures ménagères.

Les bacs (marron et jaune) peuvent être conservés pour une autre utilisation mais ils ne doivent plus être présentés sur les voiries. Si vous ne le souhaitez pas, les déposer à partir du 15 mai soit :

- au centre technique (ouvert uniquement du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30) 119 route de pierrebrune.
- sur le parking du cimetière où un emplacement sera balisé à cet effet au cimetière 158 Moreau.



## *Pôle Recyclage : 7 passages par an gratuits pour les particuliers et les professionnels.*

Désormais vous bénéficiez de 7 passages par an en pôle recyclage compris dans votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères. À partir du 8ème passage, chaque passage supplémentaire vous sera facturé.

Les passages pour donner ou prendre des objets ne seront pas comptabilisés.

Pas de panique, la majorité d'entre nous (75%) utilisent entre 1 et 7 fois par an les équipements et 40% des foyers n'utilisent jamais ce service.

Donc aucun changement pour la majorité d'entre nous !



### **Quelques astuces :**

***Regrouper vos apports***

***Traiter vos végétaux à domicile***

***Donner les objets ou matériaux qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter***

## *Réglementation sur le démarchage à domicile*

Le démarchage commercial sur la commune de Laruscade est autorisé sous réserve que la société, entreprise, association se soit déclarée en mairie 15 jours avant le début de la prospection. Les ruscadiens sont invités à contacter la mairie au 05 57 68 67 18 afin de s'assurer que la prospection dont ils font l'objet a bien été déclarée auprès des services municipaux.



Les démarcheurs doivent présenter aux habitants leur déclaration de démarchage validée par la mairie.

Tout démarchage non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune et les prospecteurs s'exposent à une contravention.

Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le prospect à se déclarer accrédité par la commune pour le démarchage des particuliers.

## CONCOURS PHOTO

*"Curiosités architecturales ruscadiennes"*

Du 1er MAI au 15 JUIN 2024



GRATUIT  
OUVERT À TOUS  
À PARTIR DE 11 ANS

**Exposition du 3 au 28 septembre 2024**

**Renseignements et Inscriptions**

**au 05 57 68 57 92**



Directeur de la rédaction : Jean-Paul Labeyrie, Maire

Rédaction : Commission Communication du Conseil Municipal et Service Communication

Crédit Photo : Philippe Blain, Jean-François Dassonville, François Jost, Adobe Stock.